

ALPES–MARITIMES et FEUX de FORETS

Quatrième partie

Préambule

Heureux propriétaire depuis le 28 novembre 1999 de l'un de ces engins mythiques qui arpentèrent fidèlement notre département pour secourir hommes et forêts, je vais, aux travers des pages de son histoire vous livrer l'avènement de la lutte « motorisée » contre les feux de forêts dans nos Alpes–Maritimes.

1948

C'est l'année de naissance des premiers centres de secours ruraux de notre département, avec, une vocation essentiellement dévolue à la protection de l'habitat, bien que l'arrêté préfectoral du 9 juillet 1948 stipule l'importance du rôle des chefs de centres de secours dans la coordination de la lutte contre le feu de forêts.

GUILLAUMES, PUGET–THENIERS, St AUBAN, St ETIENNE de TINEE, ST MARTIN du VAR, St MARTIN–VESUBIE, St SAUVEUR sur TINEE, SOSPEL vont recevoir leur premier véhicule de lutte sous la forme d'un fourgon d'incendie de marque « FORD » ou « LAFFLY ».

Notre département fera entre novembre 1948 et janvier 1950, l'acquisition de seize de ces imposants engins qui transportaient un matériel conséquent, permettant l'utilisation de pompes et lances depuis un point d'eau naturel ou artificiel, mais ne possédaient pas de citerne... ni de capacité à évoluer hors route carrossable.

Le premier camion pompe « tout terrain », arborant le macaron 28, immatriculé « 564 V 6 », mis en service le 14 avril 1951, est l'un des G.M.C. issus des surplus de l'armée américaine et dotés de citernes de 3000 litres.

Élément d'une longue série de 31 véhicules acquis grâce à l'allocation de 44.720.000 francs, décidée par le Conseil Général le 27 juillet 1950.

Entre 1951 et 1964, c'est 61 engins de lutte contre les feux de forêts qui vont progressivement équiper les sapeurs–pompiers du département. Il est vrai que de nouveaux corps sont créés : ANDON–THORENC, le BAR/LOUP, BREIL/ROYA, CONTES,

COURSEGOULES, LANTOSQUE, L'ESCARENE, LEVENS, ROQUEBILIERE, ROQUESTERON, St VALLIER de THIEY, TENDE, VILLARS/VAR puis PEILLE.

Ces engins sont classés en fonction de la capacité en eau de leur citerne en véhicules légers, moyens ou lourds de lutte contre le feu de forêts avec des contenances allant de 300 à 3.500 litres.

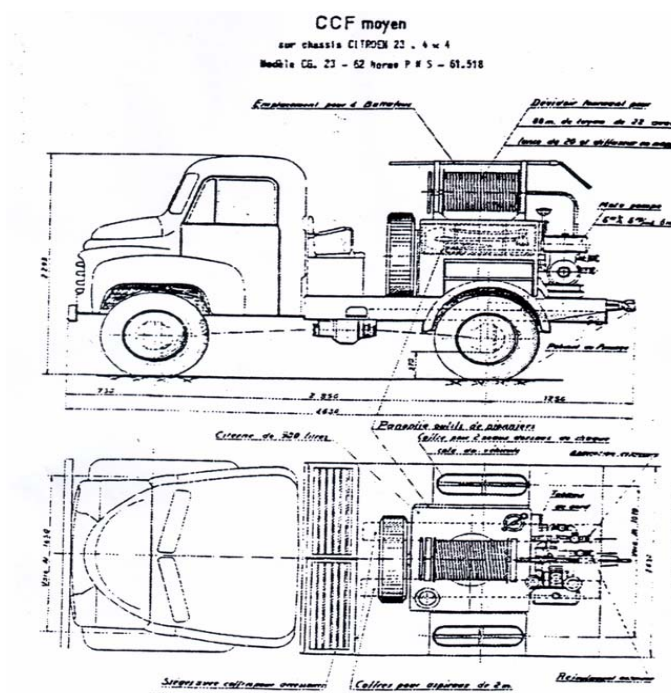
Les « JEEP Pompe 300 litres », « DODGE 600 ou 1.200 litres » et « G.M.C 3.000 litres » viennent côtoyer les RENAULT R.2087, 600 litres, BERLIET GLB 3.000 litres, BERLIET GBK 3.500 litres.

C'est alors que va être commandé un exemplaire unique dans notre département : le camion citerne moyen pour feux de forêts sur châssis 4 x 4 Citroën type 2350... Il roule toujours...

L'acquisition

Commandé le 2 juin 1964, auprès des « Etablissements Pompes GUINARD » de St CLOUD, ce châssis de marque CITROËN est transformé en version à quatre roues motrices par la « Société Anonyme des Appareils SINPAR » le 30 septembre 1964.

Vient ensuite son équipement incendie avec sa citerne de 900 litres, son vaste coffre à matériel situé sous la banquette extérieure à quatre places et son groupe moto-pompe d'un débit de 500 litres par minute.



L'engin quittera la Seine et Oise le 19 novembre 1964 avec son certificat provisoire de mise en circulation avant d'être immatriculé « 452 NU 06 » par la Préfecture des Alpes-Maritimes puis intégré au Parc Départemental sous le numéro macaron 133.

N° 10
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS
DES TRANSPORTS
ET DU TOURISME.

Année 19 64 DÉPARTEMENT
SEINE-et-OISE

CIRCULATION DES AUTOMOBILES.
(Décret du 30 août 1959. — Circulaire du 22 septembre 1959)

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION
DE MISE EN CIRCULATION PROVISOIRE D'UN VÉHICULE AUTOMOBILE

CARTE N° 60 WW 48

Attribuée temporairement par la Préfecture des Alpes-Maritimes
pour la mise en circulation du véhicule à moteur mécanique
défini comme suit :

Nom du constructeur : Citroën

Indication du type : 23-10

Numéro d'ordre dans la série du type : 00142198

Genre du véhicule : auto pompe avec citerne

Puissance : 20 HP.

Durée de validité (1) : du 19-11-64
au 21-11-64

Parcours (de (2) St-Jean-de-la-Mer
autorisé à (3) Nice Al. M.

Signature du constructeur
ou négociant titulaire

Signature de l'acquéreur

1) 10 jours au plus.
2) Lieu de départ.
3) Poste frontière ou résidence
de l'acheteur.

Récépissé de Déclaration
F
13,20



Affecté à NICE, à compter du 21 novembre 1964, notre camion rejoindra BRIANCONNET le 17 avril 1968 et subira quelques modifications extérieures : rangements latéraux pour les tuyaux et installation d'un porte-échelle pour lui permettre d'intervenir comme « premiers secours » en cas de feu d'habitation.

Après un bref passage à GRASSE, de novembre 1985 à décembre 1986, notre engin finira sa carrière au Centre de secours de l'ESCARENE jusqu'à sa vente.

Photographié aux côtés d'un camion citerne lourd pour feux de forêts de type G.M.C., ce véhicule symbolise bien la « rapidité » et la « manoeuvrabilité » qu'il offrait par rapport à son vénérable aîné.



L'évolution :

Dans la poursuite des efforts de modernisation, notre service départemental va continuer l'acquisition de matériels de lutte contre le feu de forêts : Renault R2240 900 litres, Hotchkiss PL70 2.000 litres livrés en trois exemplaires et qui équiperont les centres de BREIL, EZE et la TURBIE.

Avant l'arrivée le 13 mai 1971 du premier Berliet FF415 dont 14 exemplaires serviront fidèlement notre département jusqu'en fin d'année 1997, aux côtés des Unimog 416 et autres Saviem.

Les plus anciens se souviendront sûrement de ces 4 camions citerne de couleur kaki Renault R2240 à citerne de 900 litres, affectés dans le département par les services de la protection civile en juin 1958 avec deux motos Gnome & Rhône, un « command-car » Renault et un camion citerne Berliet GLI19.

Retirés progressivement du service entre 1965 et 1982 ces véhicules seront remplacés par des engins rouges frappés du lettrage du département.

En parallèle, les équipements hydrauliques destinés à faciliter l'action des sapeurs-pompiers dans la lutte contre les incendies de forêts vont commencer à fleurir dans notre département.

La circulaire du 2 février 1970

Avec en préambule « *le nombre et l'étendue des incendies de forêts qui affectent chaque année les départements proches de la Méditerranée ont pris une gravité telle que nous avons été conduits à définir un plan général tendant à une réduction sensible du fléau* », la circulaire interministérielle du 2 février 1970 sur la prévention et le combat des feux de forêts dans les départements méditerranéens fixe des directives d'organisation, aboutissement d'un lourd travail de réflexion entamé le 18 octobre 1969 après un été catastrophique.

Ce document de 90 pages traite :

- de l'analyse des risques,
- des mesures de prévention,
- de l'aménagement des massifs forestiers,

Il est loisible d'y lire de grandes notions toujours d'actualité... aux travers de sous-chapitres comme la « *surveillance aérienne* », « *la détection rapide et l'alarme* », « *l'exploitation des informations météorologiques* », « *les commandos hélicoptés* », « *l'emploi des hydravions CANSO* », « *la notion de mutualisation interdépartementale de renforts pour les feux de grande étendue* » et « *l'organisation du poste de commandement* ».

L'été 1970 sera l'un des plus meurtriers de cette seconde moitié du XXème siècle, Martin GRAY perdra sa famille dans le Tanneron...

Notre département continuera ses efforts d'équipement en véhicules et matériels de lutte : les DODGE commenceront à être remplacés progressivement par des Cournil 600 litres, puis arriveront, à partir de septembre 1980, les Renault JN 4x4 à citerne de 2.000 litres.

La flotte s'étoffera, après les grands feux de 1986, d'une nouvelle dotation de masse : 29 Renault JP 4x4 à citerne de 2.000 litres et 28 Mercedes 230 GE à citerne de 600 litres livrés entre juin et décembre 1987.

Le n° 320, dernier camion citerne lourd G.M.C. quittera le service actif le 26 octobre 1994. Ainsi se terminera dans nos Alpes-Maritimes, la longue histoire de ces camions conçus par l'armée américaine pour le second conflit mondial et qui vécurent une seconde vie, en livrée rouge, au cœur de nos forêts meurtries.

La retraite du « 133 »

Il nous reste bien peu de ces témoins précieux en état de marche. Aujourd'hui, après 35 ans de loyaux services actifs à sillonner les routes et chemins de nos Alpes-Maritimes, le camion citerne n° 133 est, après le Renault 4 x 4 R 2087 n° 91, conservé par la mairie de CABRIS, le plus vieil engin de lutte contre les feux de forêts de notre département à ... toujours rouler.

En plus de ses sorties « familiales », ou de quelque mariage, il est d'autres événements où les flancs blancs de ses pneus astiqués et son allure altière attirent les regards et rehaussent l'éclat des cérémonies :

Ouvrir le défilé, emportant la garde en tenue « tradition » autour de nos Nationales Couleurs.



Respectable privilège dû certainement à son grand âge... et... succès garanti !

*Alain BERTOLO
Septembre 2008*